V2026-104-AC

Saint Julien des Landes

EXTRAIT
DU REGISTRE des ARRÊTÉS du MAIRE

ARRETE REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT la CIRCULATION, Rue du Pressoir

Le Maire de la Commune de SAINT-JULIEN-des-LANDES;

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU les articles L.2212-1-2, L.2213-1-2-3-4-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la route, et notamment l'article R.225,
VU le décret N°86-475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière notamment son livre I- 8ème partie,
Vu la demande présentée le 22 octobre 2026 par l'entreprise LAURENT Elie représentée par M. Thibault ORIZET demeurant 1 rue du Champ Sonnet ZA la Martinière 85310 Rives-de-l'Yon, pour des travaux de réaménagement de la maison 1 rue du Pressoir à Saint-Julien-des-Landes.
Vu le plan annexé à la demande et à cet arrêté
Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation pour assurer la sécurité des usagers, pendant la durée des travaux,

ARRÊTE :

Article 1er : Du lundi 26 octobre 2026 au jeudi 24 décembre 2026 la circulation sera interdite à tous les véhicules et aux piétons rue du Pressoir, à Saint-Julien-des-Landes.
Durée des travaux : **60 jours.**

Article 3 : Pendant la durée des travaux il sera interdit de stationner au droit du chantier.
Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise sous le contrôle du Service de l'Equipement. Elle assurera à tout moment la maintenance et fera connaître le nom de son représentant.
Article 5: Le commandant de la Brigade Territoriale Autonome des Achards est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation lui sera adressé.

Fait à Saint-Julien-des-Landes, le 26 octobre 2026
Le Maire,
Nadia REMAUD

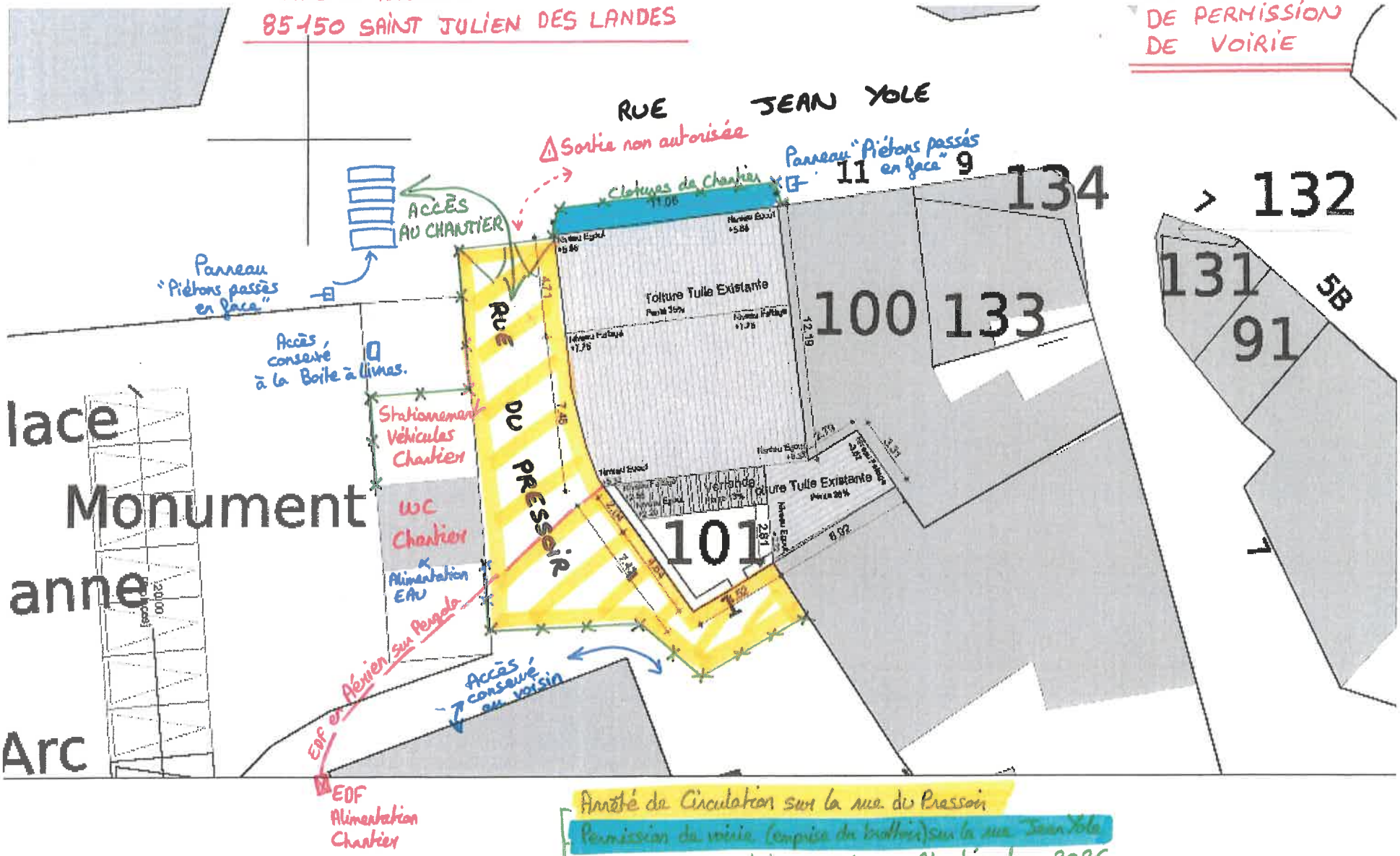
MAIRIE DE ST-JULIEN-DES-LANDES (Vendée)

4, Place Simone Veil – 85150 SAINT JULIEN DES LANDES – Tél : 02 51 46 62 15 – Fax : 02 51 46 64 04
mairie@stjuliendeslandes.fr

Pays des Achards COMMUNAUTÉ

Réhabilitation du Bâtiment
en 2 commerces et 2 logements
1 rue du Pressoir
85150 SAINT JULIEN DES LANDES

DEMANDE
DE PERMISSION
DE VOIRIE



Arrêté de Circulation sur la rue du Pressoir
Permission de voirie (emprise du trottoir) sur la rue Jean Yole
→ du 26 octobre 2026 au 24 décembre 2026.